



# MFR DU PAYS DE SEYSSEL

*Centre de formation par alternance*

6 rue des Oudets – 74910 SEYSSEL

www.mfr-seyssel.com

04 50 56 13 05

4<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup> d'orientation

Bac Pro Services aux Personnes – BTS ESF

Seyssel,  
Le 18/02/2020

Objet : Solde taxe apprentissage 13%

Madame, Monsieur,

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié **les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle**. Les OCTA ayant perdu leur mission de collecteur, les entreprises doivent désormais verser :

- Une **contribution unique à la formation professionnelle** et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % de taxe Apprentissage avant le 1<sup>er</sup> mars 2020 à l'OPCO.
- Puis un « **solde 13%** » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales) **avant le 31 mai 2020**.

Depuis 30 ans, la MFR du Pays de Seyssel accompagne les jeunes de notre territoire dans la conduite de formations par alternance. Grâce à une implication de l'ensemble des salariés de la MFR, des professionnels et des parents, les jeunes bénéficient d'une excellente réussite aux examens et d'une très bonne insertion professionnelle. C'est tout l'enjeu de la pédagogie de l'alternance des MFR !

Votre versement à la MFR du Pays de Seyssel permettra de maintenir et d'adapter nos formations professionnelles par alternance, appréciées par les responsables d'entreprises.

**Pour verser le solde de 13 % à la MFR de Seyssel - UAI : 0741438L  
ou compléter l'engagement de versement ci-joint.**

Un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur vous sera remis après paiement avant le **31 Mai 2020**.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Corinne COURVOISY  
Directrice

Association loi 1901

N° SIRET : 397 592 213 000 11- Code NAF : 8532Z



Erasmus+

Auvergne – Rhône-Alpes



Déclaration 8/87 en sous-préfecture de St Julien en G. le 05/02/87  
Etablissement sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture